



Ordre des travailleurs sociaux
et des thérapeutes conjugaux
et familiaux du Québec

Appel d'offres de services

5 activités de formation continue

Table des matières

Appel d’offres pour le développement d’activités de formation continue portant sur différents sujets	3
À propos du partenariat	3
Vision de l’offre de formation	3
Cahier des charges sommaire.....	4
Instructions	5
Analyse de la soumission	5
Annexe I – Critères de pertinence	7

Appel d'offres pour le développement d'activités de formation continue portant sur différents sujets

L'Ordre des travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (ci-après, l'Ordre) est à la recherche d'une ou d'un prestataire de services indépendant (personne physique ou morale) à qui octroyer le mandat de créer (ou d'adapter) des nouvelles activités de formation continue à afficher et à offrir à ses membres.

À propos du partenariat

Vous souhaitez collaborer avec l'Ordre pour contribuer à l'excellence de ses professions? Vous avez à cœur le développement de ses professions? Vous souhaitez vous épanouir et partager votre expertise en vous lançant dans une nouvelle aventure professionnelle en tant que formatrice ou formateur? Vous avez besoin d'une plateforme pour promouvoir votre projet de formation? **L'Ordre souhaite échanger avec vous.**

Afficher et offrir une activité de formation en partenariat avec l'Ordre signifie rayonner professionnellement auprès d'un bassin potentiel d'environ 17 000 apprenantes et apprenants T.S. et T.C.F., partout au Québec. **Une expérience professionnelle unique vous permettant de contribuer au développement des professions de l'Ordre ainsi qu'à la protection du public.**

Faire partie des prestataires de services en formation continue de l'Ordre vous permettra de bénéficier de nombreux avantages. En échange de votre expertise et de vos services, l'Ordre peut donner de la visibilité et de la crédibilité à votre démarche professionnelle en plus de prendre en charge certains aspects logistiques liés à l'organisation de votre activité de formation.

Vision de l'offre de formation

L'Ordre assume son leadership en proposant une sélection d'activités de formation continue ciblées qui répondent à des besoins entourant l'identité et les pratiques professionnelles propres à ses membres et/ou liées aux enjeux sociaux et aux réalités émergentes contemporains qui les concernent.

La marque distinctive des contenus présentés dans l'offre de formation continue de l'Ordre s'actualise par l'exploration de connaissances et de domaines de compétences liés à des aspects théoriques et pratiques spécifiques à l'exercice de la profession de ses membres. Par l'intégration des meilleures pratiques professionnelles, d'aspects normatifs, législatifs, déontologiques ou éthiques, notamment au regard d'activités comportant un haut risque de préjudice pour la clientèle, l'offre de formation continue de l'Ordre favorise l'exercice d'activités professionnelles en adéquation avec les obligations et les normes en vigueur.

La majorité des activités de formation continue misent sur une expérience d'apprentissage synchrone participative, offrant aux apprenantes et apprenants un espace et un temps d'arrêt de choix pour porter un regard réflexif sur leur pratique professionnelle et rehausser le niveau de protection du public par le maintien et le développement de leurs compétences.



Cahier des charges sommaire

L'Ordre recherche une ou un prestataire de services indépendant pour créer ou adapter des activités de formation continue professionnelle synchrones d'une durée de **7 heures** portant sur les sujets suivants :

1. **Les pratiques d'intervention adaptées aux hommes** : la formation viserait à mieux comprendre les réalités masculines. Elle permettrait également de découvrir des pratiques d'accompagnement et des pistes d'action adaptées aux hommes et à leurs besoins sociaux.
2. **L'intervention auprès des personnes vieillissantes** : la formation aborderait les concepts fondamentaux liés au vieillissement ainsi que les différents enjeux sociaux pouvant s'y rattacher. Misant sur le respect de l'autonomie et de l'autodétermination des personnes, cette formation permettrait d'adresser les différentes réalités du vieillissement et des interventions y étant adaptées en cohérence avec les principes fondamentaux et transversaux de l'intérêt de la personne, de ses droits, de sa participation, de sa dignité et de sa protection.
3. **L'intervention auprès des personnes présentant des dépendances** : la formation axée sur l'intervention tant préventive que réadaptative viserait à mieux comprendre les facteurs émergents des diverses dépendances en mettant l'accent sur l'analyse des déterminants sociaux. Elle permettrait d'adresser les enjeux et impacts sociaux de la dépendance ainsi que les défis reliés à l'intervention proposant des approches, stratégies et outils d'intervention adaptées aux besoins de cette clientèle.
4. **La relation d'aide à l'ère des nouvelles technologies** : Cette formation porterait sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la pratique professionnelle des membres de l'OTSTCFQ. Dans une visée de protection du public et d'utilisation responsable des nouvelles technologies, elle viserait la démystification de la littératie numérique, des principes de base entourant l'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle (SIA) ainsi que des enjeux sociaux pouvant découler de leur utilisation.
5. **La neurodiversité et les pratiques d'intervention sociale** : La formation viserait à mieux comprendre la diversité des fonctionnements neurocognitifs afin de l'intégrer à l'analyse du fonctionnement social et des dynamiques relationnelles. Dans une perspective d'inclusion sociale et de renforcement du pouvoir d'agir, elle identifierait des stratégies d'accompagnement et d'intervention respectueuses des besoins, des forces et des capacités adaptatives des personnes, des couples et des familles.

Il est attendu que ces activités, dont les droits d'auteur appartiendront à la ou au prestataire de services, soient développées en harmonie avec les valeurs, la déontologie, l'éthique professionnelle et les normes de pratique généralement reconnues par l'Ordre, ainsi qu'avec les cadres réglementaire et législatif régissant les professions. De plus, ces activités de formation devraient favoriser le développement des habiletés et des compétences requises par les membres de l'Ordre pour un exercice compétent de leur profession. Pour ce faire, la ou le soumissionnaire doit s'engager à :

1. Soumettre un devis de formation (soumission) pour l'un des sujets d'ici le **5 avril 2026** proposant un plan de formation inédit et conforme aux exigences identifiées par le présent appel d'offres, c'est-à-dire adapté aux besoins de l'Ordre conformément à sa mission de protection du public. Ce devis doit donc tenir compte :
 - 1.1. Des critères de pertinence inscrits à la Politique de l'offre de formation continue de l'Ordre (annexe I).
 - 1.2. Du cadre législatif, réglementaire et normatif régissant les professions de l'Ordre.
 - 1.3. Des éléments généralement considérés par l'Ordre pour déterminer l'admissibilité d'une activité de formation continue, tels que précisés par l'article 9 du **Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre**, tels que :
 - a. Le lien avec l'exercice de la profession de T.S. et/ou T.C.F.;



- b. Les compétences de la personne formatrice en lien avec le sujet traité;
 - c. Le contenu et la pertinence;
 - d. Le cadre pédagogique dans lequel elle se déroule;
 - e. La qualité de la documentation fournie;
- 1.4. Des principes et des bonnes pratiques en formation des adultes (andragogie).
- 1.5. Développer le matériel pédagogique et offrir l'activité de formation à compter de l'année 2026, en fonction des disponibilités fournies à l'Ordre.

Instructions

2. Afin de respecter les exigences minimales attendues par l'Ordre pour la qualification et l'analyse de son offre de services (soumission), la ou le soumissionnaire doit :
- 2.1. Être membre en règle de l'Ordre et n'avoir à sa charge aucune procédure administrative, disciplinaire ou pénale, présente ou passée, de la part de l'Ordre;
 - 2.2. Posséder une expérience et une expertise significatives dans le domaine de pratique concerné par le projet de formation;
 - 2.3. Détenir une couverture d'assurance responsabilité professionnelle;
 - 2.4. Posséder une expérience ou des compétences adéquates pour agir en tant que formatrice ou formateur, tant sur le plan de la conception du matériel pédagogique que de l'animation;
 - 2.5. Exercer la profession selon les normes de pratique généralement reconnues;
 - 2.6. Être à l'aise avec l'utilisation des outils technologiques nécessaires pour offrir une activité de formation en classe virtuelle (distanciel);
 - 2.7. Transmettre à l'Ordre un devis de formation dûment rempli et signé.

Analyse de la soumission

Les personnes intéressées et se qualifiant au présent appel d'offres sont invitées à communiquer avec la Direction de la formation continue de l'Ordre à l'adresse courriel formationcontinue@otstcfq.org afin d'obtenir les instructions détaillées entourant la transmission du devis de formation pour chacun des sujets.

L'Ordre se réserve, à son entière discrétion, le droit d'inviter une ou un soumissionnaire (personne physique ou morale) ou certains d'entre eux à discuter de leur offre de services et/ou à fournir des informations additionnelles ou complémentaires.

L'Ordre n'est pas tenu d'accepter une soumission et se réserve le droit, à son entière discrétion et sans encourir quelque responsabilité que ce soit à l'égard des soumissionnaires, de la rejeter sans devoir motiver sa décision.

L'Ordre s'engage à assurer les suivis requis exclusivement auprès des soumissionnaires ayant obtenu le mandat.

L'OTSTCFQ s'engage à ne pas divulguer à des tiers le contenu des soumissions reçues. Les personnes soumissionnaires reconnaissent que le cahier des charges du présent appel d'offres définit des besoins précis, susceptibles de conduire à des devis de formation présentant des similitudes de structure et/ou de contenu. De ce fait, l'Ordre n'est pas tenu responsable d'éventuelles ressemblances entre les différentes soumissions, notamment



lorsque celles-ci résultent de la réponse aux exigences du cahier des charges ou de l'utilisation d'idées, méthodes, concepts, ou approches relevant du domaine public ou généralement reconnues dans le domaine d'activité concerné.

L'OTSTCFQ s'interdit toute reproduction ou réutilisation des éléments originaux protégés par le droit d'auteur issus des soumissions non retenues, sauf accord écrit préalable de la personne soumissionnaire concernée. Chaque personne soumissionnaire demeure ainsi titulaire des droits de propriété intellectuelle sur les éléments originaux de sa soumission. En revanche, la personne soumissionnaire reconnaît que la reprise d'idées, d'approches ou de structures non protégées ne constitue pas un plagiat et renonce à toute réclamation, action ou poursuite à ce titre.



Annexe I – Critères de pertinence

Critères	Précisions
Être liée directement aux champs d'exercice des professions T.S. et/ou T.C.F. tels que définis par le <i>Code des professions</i> , ce qui inclut les activités réservées.	Les contenus de l'activité de formation réfèrent, de près ou de loin, au champ d'exercice des professions de l'Ordre tel que défini aux articles 37 d), 37.1 1.1° et 39.4 du <i>Code des professions</i> .
Être liée aux obligations déontologiques, réglementaires et normatives des membres de l'Ordre.	Lorsque possible et/ou pertinent, les contenus de l'activité de formation réfèrent : <ul style="list-style-type: none"> > Aux obligations professionnelles > À la déontologie > À l'éthique > Aux lois, aux règlements et aux normes de pratique (ou des changements à ce sujet)
Être cohérente avec la mission de protection du public de l'Ordre , soit concerner des connaissances et des domaines de compétences liés à des aspects concrets de l'exercice professionnel favorisant la prévention d'un préjudice à la clientèle.	Tenant compte de la spécificité et du degré de complexité que chaque activité professionnelle comporte, cela se traduit en l'intégration de contenus de formation axés sur des facteurs de préjudice contextualisés dans l'exercice des professions de l'Ordre par des liens avec : <ul style="list-style-type: none"> > Les aspects cliniques visant la prévention (facteurs de protection) > La mission sociale de l'Ordre (justice et droits de la personne)
Porter sur des enjeux sociaux d'actualité et être au diapason avec les réalités émergentes.	Les contenus de l'activité de formation réfèrent à des thématiques suivies par l'Ordre, d'intérêt collectif ou nécessitant une mobilisation interprofessionnelle. Demeurant connectés à la réalité du terrain afin de favoriser l'application et la généralisation des connaissances, les contenus de formation respectent les normes de pratique et soutiennent la qualité de l'acte professionnel. <p>Lorsque possible, afin de favoriser un travail social intégré, les contenus théoriques réfèrent à des approches individuelles et collectives en travail social.</p>
Favoriser le renforcement de l' identité et de la posture professionnelles ainsi que l' avancement des pratiques professionnelles de ses membres.	L'activité de formation continue renforce l'identité professionnelle tant par ses contenus , que par l' expérience d'apprentissage visée et par la posture professionnelle adoptée par la personne formatrice . <p>De plus, l'activité de formation contribue à l'avancement des pratiques professionnelles en présentant des contenus théoriques et pratiques liés à des pratiques innovantes fidèles aux normes générales d'exercice des professions de l'Ordre. Ces contenus, veillant aux besoins et à la protection du public, peuvent également adresser et consolider des pratiques déjà établies.</p>
Être cohérente avec les valeurs de la profession ainsi que celles adoptées par l'Ordre.	<ul style="list-style-type: none"> > Rigueur professionnelle > Justice sociale > Respect > Intégrité > Collaboration

